

Réponse au postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo »

N° DE PRÉAVIS : 30/10.23



DIRECTION : Administration, mobilité et ressources humaines

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 4 octobre 2023

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : lundi 30 octobre 2023 à 18 h 30 / Salle des commissions, Hôtel de Ville

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	3
2	RÉSUMÉ ET CONTEXTE	3
3	PROJETS AUGMENTANT LE NOMBRE DE PLACE VÉLOS.....	3
3.1	Projets à court et moyen terme 2023	4
3.2	Projets pour les années à venir.....	4
3.3	Stationnement vélo sur le domaine privé	5
3.4	Plan d'affectation communal (PACom)	5
4	STATIONNEMENT VÉLO À PROXIMITÉ DE LA GARE	6
4.1	Vélostation provisoire à la gare	6
5	CONDITIONS CADRES POUR LES VÉLOS-CARGOS EN LIBRE-SERVICE.....	6
6	FONDS D'ENCOURAGEMENT DE LA VILLE	7
7	RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE PRISE EN CONSIDÉRATION.....	7
7.1	Augmenter la sécurité des cyclistes.....	7
7.2	Densifier le réseau de Publibike.....	7
8	CONCLUSION.....	8

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Le groupe PLR, auteur du postulat, part du constat que plusieurs freins entravent l'utilisation du vélo en milieu urbain. En faisant écho à l'objectif du Plan directeur communal des mobilités (PDComMob) d'amélioration de l'accessibilité du centre-ville, et compte tenu du fait que Morges présente une topographie favorable à l'utilisation du vélo, le groupe PLR demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place des mesures améliorant rapidement l'attractivité du vélo en ville de Morges.

2 RÉSUMÉ ET CONTEXTE

Le postulat a été déposé le 3 juin 2022 par M. Michael Francescato, Conseiller communal, au nom du groupe PLR. Il a été pris en considération lors de la séance du 1^{er} février 2023, suite au rapport de prise en considération de ladite motion.

Le postulat met en avant quatre raisons pour lesquelles les personnes renoncent à se déplacer en vélo en milieu urbain. Il s'agit de : la mauvaise météo, l'absence de voies de circulation sécurisées, le besoin de transporter du matériel et le manque de places de stationnement vélo à proximité des lieux d'intérêt.

Le texte met en exergue le fait que la Municipalité ne peut rien faire contre la première cause et entreprend des actions pour améliorer la sécurisation des voies cyclables. Les postulant-es demandent d'étudier des actions rapides et peu coûteuses qui peuvent être mises en place pour contrecarrer les deux derniers freins à l'utilisation du vélo. Plus précisément, les postulant-es demandent :

1. d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places vélos à proximité des sites d'intérêt ;
2. la possibilité d'installer une vélostation temporaire à la gare ;
3. ainsi que d'instaurer des conditions cadres favorables à la mise à disposition de vélo-cargo en libre-service.

Les diverses demandes du postulat, ainsi que les vœux émis par la commission lors de la prise en considération, ont fait l'objet d'analyses par le Bureau de la mobilité, à commencer par la réalisation d'un diagnostic des places de stationnement vélo.

3 PROJETS AUGMENTANT LE NOMBRE DE PLACE VÉLOS

Conscients du besoin grandissant en stationnement vélo, la Municipalité et l'ensemble de ses services s'évertuent à renforcer le nombre de places et mènent une réflexion sur le sujet dans tous les projets de réaménagement d'espaces publics. De nombreuses places vélos vont voir le jour en 2023 et dans les années à venir. La grande majorité se trouvent à proximité de lieux d'intérêt comme les commerces, la gare et les centres d'activité de loisirs. Une partie de l'offre existante est aussi couverte. C'est notamment le cas pour les places situées sous l'Ancienne douane à l'entrée ouest de la rue Louis-de-Savoie, pour les places situées sous le pont de l'A1 à proximité de la gare, pour une partie des places situées sur le site de Beausobre, ainsi que pour les places qui sont situées sur la rue de Couvaloup. Dans la mesure du possible, la Municipalité s'efforce de proposer des places vélo couvertes sur le domaine public, tout en tenant compte du coût important de ces installations et de leur intégration urbanistique. Là où cela est possible,

la Municipalité installe des supports capables d'accueillir des vélos spéciaux comme par exemple les vélos-cargos.

3.1 Projets à court et moyen terme

De nouvelles places vélo de qualité ont été ajoutées à plusieurs localisations sur le territoire morgien. Les plus importantes nouveautés concernent l'installation :

- d'une vingtaine de places du côté du centre commercial des Charpentiers en juillet 2023 ;
- d'une cinquantaine de places du côté de la Blancherie, à proximité des futurs aménagements d'accès au lac ;
- d'une quarantaine de places sur la rue Centrale et de la rue du Sablon à proximité de la gare ;
- de trente-cinq places, dont quinze couvertes, au Bluard ;
- de nonante de places à la piscine ;
- d'une centaine de places sur le site de Beausobre.

Ces nouveaux projets correspondent à des points d'intérêts commerciaux et des sites sportifs et culturels d'importance. Ils rendent visible l'accessibilité à vélo et promeuvent les déplacements à vélo. Tout type de vélo pourra y stationner de manière sécurisée.

3.2 Projets pour les années à venir

À moyen terme, dès la rentrée 2024, de nouvelles places verront le jour avec le projet de zone 30 km/h sur la rue Louis-de-Savoie et sur les quais. Il est prévu que 132 places soient installées dans ce secteur à la fin des travaux, une bonne partie étant située sur les quais.

À terme, le site de Beausobre accueillera 387 places, doublant la capacité actuelle. Ces places sont destinées à tous les usager·ères du site qui accueille notamment le théâtre, les salles omnisport, le CUBE, des manifestations en tout genre, le Conservatoire de l'Ouest Vaudois, le cabinet dentaire scolaire et dans le futur, un restaurant également. De nouvelles places de stationnement seront installées à l'issue des travaux extérieurs de la Piscine du Parc. Nonante places seront aménagées, de quoi rendre attractive la mobilité douce pour se rendre à la piscine. Dans un avenir plus lointain, la Voie Verte qui longera le littoral morgien proposera plusieurs solutions de stationnement pour que les cyclistes puissent déposer leurs vélos et profiter des infrastructures morgiennes et de ses commerces. L'attrait de Morges d'un point de vue du cyclotourisme est également important est amélioré avec ces solutions de stationnement.



Figure 1 : localisation des projets récemment réalisés et futurs qui installent de nouveaux supports vélo

3.3 Stationnement vélo sur le domaine privé

L'aménagement de places de stationnement sur le domaine privé est régi par les normes VSS qui s'appliquent en cas de nouveau projet en lien nécessitant une autorisation municipale. Dans ce cadre, la Police des constructions, au Service de l'urbanisme, s'assure que les projets présentés respectent les normes et prévoient le nombre adéquat de places de stationnement vélo, intérieur comme extérieur, et des aménagements conformes. De plus, un livret d'une dizaine de pages sur la qualité attendue des supports vélo (proximité aux accès, couverts, types de supports, locaux d'entreposage, ...) est transmis aux porteuses et porteurs de projets, afin que ceux-ci construisent du stationnement vélo qui soit attractif, confortable et permette une utilisation aisée pour toutes et tous.

3.4 Plan d'affectation communal (PACom)

À cela s'ajouteront les mesures du nouveau PACom qui, sous réserve de son acceptation, exigera la réalisation de 100 % des places vélos à la fin des travaux, contre seulement 66 % actuellement, ainsi que la réalisation de places pour accueillir des vélos-cargos ou autres système de transport similaires. Dans le cas où les places ne peuvent pas être réalisées, la Municipalité peut dispenser les propriétaires de cette obligation moyennant une contribution compensatoire. Cela permettra un meilleur respect des normes VSS sur le dimensionnement du stationnement vélo et une offre en adéquation avec les besoins de chaque lieu, cela dès la fin de la réalisation. Ce concept incite également toutes les porteuses et porteurs de projets à intégrer les réflexions sur le stationnement vélo dès le début.

Ces conditions permettront que des places vélos voient le jour sur les parcelles privées et évitent que l'offre de stationnement vélos ne soit pas uniquement supportée par la Ville et réalisée sur le domaine public.

4 STATIONNEMENT VÉLO À PROXIMITÉ DE LA GARE

La gare CFF de Morges est le principal pôle de mobilité de la région. L'intermodalité, à savoir l'utilisation de plusieurs modes de transport pour effectuer un seul trajet, est primordiale pour ce type d'infrastructure. De nombreuses et nombreux pendulaires utilisent leurs vélos pour rejoindre la gare avant de prendre un train qui les emmène à leur destination. Afin de garantir au mieux cette intermodalité, des places de stationnement vélo de qualité, permettant une sécurisation aisée et éventuellement une protection contre les intempéries, doivent être mises à disposition en quantité suffisante.

La réalisation de la nouvelle gare CFF permettra la construction d'une vélostation, proposant au minimum 400 places de stationnement vélo. Elle devrait voir le jour avant 2030. En attendant, les places actuellement disponibles offrent déjà la plupart un abri et la possibilité de sécuriser son vélo pour la journée.

Des alternatives à proximité existent également. De nombreuses places vélos sont disponibles sur la promenade de Castellane, la rue du Sablon et la rue Centrale, avec un peu plus de 330 places qui s'ajoutent aux 140 places qui sont situées sous le pont de l'autoroute et sur la place de la Gare. Les premières sont souvent moins utilisées, alors que les secondes sont régulièrement sous pression.

4.1 Vélostation provisoire à la gare

Dans l'attente de la réalisation de la vélostation définitive, le postulat propose d'étudier l'opportunité de réaliser des places vélos sous la forme d'une vélostation provisoire ou de containers pour les vélos.

La première solution a été étudiée avec des spécialistes dans le domaine ayant réalisé de nombreuses vélostations en Suisse. En discutant du projet sur site, les spécialistes ont indiqué que les coûts sont souvent très importants pour ce type d'infrastructure et que cela demande plusieurs années d'études avant de les voir se réaliser ainsi que plusieurs années pour les amortir. Au vu de la réalisation future de la vélostation définitive dans un horizon de temps d'environ 5 ans, une installation provisoire est déconseillée.

En ce qui concerne l'installation d'un container pouvant accueillir des vélos, les coûts sont aussi très importants à l'achat et ne permettent pas de stationner de nombreux vélos. En effet, les solutions sur le marché permettent de stationner environ 10 vélos par container, dans lequel il est également possible de charger son vélo. Leurs coûts avoisinent les CHF 45'000.00, soit CHF 4'500.00 par vélo. Ceci est environ quatre fois plus onéreux que la réalisation de places avec des arceaux pour les vélos. À cela s'ajoute la question de l'emplacement, avec une emprise importante sur cette zone déjà fortement sollicitée et de l'entretien des lieux. Cette solution ne semble donc pas adéquate en raison de son rapport coûts/bénéfices et de son emprise spatiale.

5 CONDITIONS CADRES POUR LES VÉLOS-CARGOS EN LIBRE-SERVICE

La ville de Morges accueille quatre stations de vélos-cargos en libre-service, dont une qui est subventionnée par la Ville. Elles se situent au camping TCS, dans le quartier de l'Églantine, sur la rue Louis-de-Savoie et sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Ces vélos permettent à toute personne abonnée d'utiliser ces vélos-cargos pour transporter courses, cartons et autres matériels jusqu'à 100 kg.

En 2022, le nombre de stations disponibles sur le territoire est passé de 2 à 4, néanmoins, le nombre d'utilisateur·rices a stagné (129 locations en 2021 et 127 locations en 2022). La Ville demeure intéressée par le système et, en fonction de l'évolution fréquentation, évaluera l'opportunité de développer le réseau.

6 FONDS D'ENCOURAGEMENT DE LA VILLE

Depuis 2020, la Ville de Morges a accordé de nombreuses subventions pour ses citoyennes et citoyens. Ainsi, plus de 900 subventions ont été délivrées, soit 206 pour l'achat d'un vélo traditionnel et 695 pour l'achat d'un vélo électrique (vélos, 25 km/h, 45 km/h et vélos-cargos confondus). Ces mesures ont pour but à la fois de permettre aux cyclistes morgiens d'acquérir du nouveau matériel, mais également de motiver les non cyclistes à le devenir en réduisant le coût d'achat d'un cycle.

7 RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE PRISE EN CONSIDÉRATION

7.1 Augmenter la sécurité des cyclistes



La commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat a émis un vœu concernant l'amélioration de la sécurité des cyclistes, notamment dans les giratoires.

Une campagne de sensibilisation a été mise en place par la police cantonale en lien avec les polices municipales du Canton au printemps 2023. Cette campagne vise à inviter les cyclistes à rouler au centre du giratoire et attire l'œil des automobilistes au fait que les cyclistes ont leur place dans ces infrastructures.

Aussi souvent que possible, les cyclistes sont séparés du flux de voitures. C'est le cas à la montée de l'avenue de Marcelin entre le giratoire de la Tour et jusqu'à Échichens, exception faite du giratoire de Marcelin. Les cyclistes de moins de 12 ans peuvent emprunter la même voie à la descente, mais les plus expérimenté·es doivent emprunter la chaussée à la descente.

En 2022, des bandes cyclables ont été peintes en rouges sur onze carrefours afin de rendre attentives et attentifs les automobilistes à la présence potentielle de cyclistes dans la

zone. Cette mesure vise à améliorer le sentiment de sécurité des cyclistes et à augmenter l'attention des automobilistes.

La Ville de Morges a mis en place le *Tour de Morges* (à vélo) qui donne des conseils pour les cyclistes qui souhaitent se déplacer à vélo sur le territoire de la commune.

7.2 Densifier le réseau de Publibike

La commission de prise en considération note que certains sites stratégiques de la ville ne disposent pas de station Publibike comme c'est le cas de l'hôpital, de la patinoire ou du site de Marcelin.

Le réseau Publibike se développe dans toute l'agglomération Lausanne-Morges, et la Ville de Morges ne fait pas exception. Une station a été installée dans le quartier de l'Églantine courant 2022. Une autre station a été inaugurée sur le site de Beausobre à proximité des terrains

de sports, du théâtre et du CUBE début 2023. Le nombre de stations situées sur le territoire de la ville est actuellement de huit, et onze dans le district : une à Préverenges, une à Tolochenaz et une à Denens. L'emprunt d'un vélo Publibike permet de se déplacer n'importe où et de le déposer dans n'importe quelle station Publibike de l'agglomération Lausanne-Morges. Le réseau Publibike Lausanne-Morges compte plus de soixante stations entre Tolochenaz et Paudex.

La Ville de Morges étudie toutes les opportunités de créer de nouvelles stations et densifier le réseau et donner accès à des vélos en libre-service au plus grand nombre. L'installation d'une station Publibike sur le domaine privé est également possible sur initiative des propriétaires et avec des discussions avec l'entreprise.

L'utilisation de ces vélos en libre-service est en augmentation ; ainsi en 2022, plus de 24'000 utilisations ont été comptabilisées pour les stations qui sont situées à Morges. Un record qui dépasse l'utilisation de 2019.

8 CONCLUSION

La Municipalité et les services communaux ont conscience des besoins de la population en ce qui concerne le stationnement pour les vélos et travaille activement à développer des solutions. Elle s'efforce à créer elle-même des places de qualité et à montrer l'exemple, ainsi qu'à inciter les propriétaires à proposer des solutions de stationnement des vélos privés sur leurs parcelles.

De nombreuses places vélos ont été créées aux alentours de la gare, notamment avec la promenade de Castellane qui dispose de places souvent vacantes, malgré la proximité de la Gare CFF et du centre-ville. À moyen terme, la vélostation offrira une sécurité optimale pour tous types de vélo, vélo cargo, vélo à remorque, tricycles et vélos classique ou électriques, avec une infrastructure adaptée.

La Municipalité travaille à déployer des mesures qui vont dans le sens du postulat et de ses demandes.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité en réponse au postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport sur le postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 septembre 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella